

LA LOI ANTI-SEXISME: à peine 20 plaintes par an

► Pour Joëlle Milquet, à l'origine de cette loi, la faute en incombe à la N-VA et aux parquets qui ne s'en saisissent pas suffisamment

► La France s'apprête à adopter la loi Schiappa. Du nom de la Secrétaire d'État, elle permettra de pénaliser les outrages sexistes et le harcèlement de rue.

Un texte similaire existe déjà dans notre pays. La loi du 22 mai 2014, ou loi Milquet, devait permettre de lutter contre le sexisme.

Quatre ans après son entrée en vigueur, les chiffres sont révélateurs. À peine 48 faits de sexisme dans l'espace public ont été enregistrés par la police fédérale entre 2015 et 2017, dont 20 plaintes l'an dernier. Sur ces trois années, 33 faits concernaient des faits survenus sur la voie publique, 4 dans un parking ouvert, 3 dans un parc, 3 dans une gare de train, 2 dans un bus, 2 dans une station essence et 1 dans une station de métro.

DE SON CÔTÉ, le parquet de Bruxelles estime qu'il s'agit de faits difficiles à ranger dans cette catégorie unique. L'agression filmée d'une jeune femme cette semaine à Paris comprend certes un caractère sexiste. Mais ces faits seront généralement considérés en priorité comme des coups et blessures.

En Belgique, une seule condamnation a en outre été prononcée à l'encontre d'un homme pour sexisme. De quoi qualifier cette loi de flop ?

Certainement pas, à en croire Joëlle Milquet (CDH), ex-ministre de l'Égalité des Chances, à l'origine de ce texte. *"Nous avons beaucoup réfléchi avant de légiférer. Cette loi vise à punir les faits de sexisme qui ne l'étaient pas auparavant. Des propos, des attitudes, qu'on ne considérait pas comme excessifs. Il était important d'avoir cette définition de tout ce qui vise à considérer la femme de manière discriminante, comme un objet sexuel ou un être inférieur"*, précise la députée bruxelloise.

Cette loi peut ainsi viser des insultes sexistes, mains baladeuses, sifflements intempestifs, claquements de langue, etc. *"Sans tomber dans la pudibonderie, il y avait une tendance à considérer comme normaux certains comportements, une banalisation des blagues sexistes"*, reprend la Bruxelloise. *"Je me revois dire à des jeunes femmes quand on devait se rendre le lendemain dans certains quartiers : mettez un pantalon ! On avait intégré ce type de comportements, comme s'ils étaient normaux. Cela ne l'est pas."*

CERTAINS AVAIENT qualifié ce texte, adopté après le documentaire *Femme de la rue*, de coup de communication. *"Nous avons commencé à travailler sur la loi bien avant ! Au moment du vote, la N-VA ne trouvait pas cela nécessaire, ne l'a pas voté, et l'a même tournée en ridicule"*, reprend

Joëlle Milquet qui avance plusieurs explications au faible succès de la loi contre le sexisme. Elle incrimine la N-VA et son successeur, Elke Sleurs (N-VA) qui *"n'a pas fait en sorte que la règle soit connue, ni mis en place de sensibilisation"*.

L'ex-présidente du CDH pointe également du doigt le monde judiciaire. *"Il doit se saisir de cette loi, créer des jurisprudences, oser requalifier des faits, et les considérer comme des actes sexistes."*

Et l'argument d'une justice déjà surchargée n'est, à ses yeux, pas recevable. *"J'estime que cette loi est nécessaire. Et qu'une loi doit être appliquée. Considérer la moitié de l'humanité comme un objet sexuel est assez grave que pour constituer une priorité, parmi d'autres. Et ce n'est pas au juge de décider des lois qu'on applique, ou pas."*

LE SEXISME, Joëlle Milquet en a fait personnellement les frais. *"La politique est un milieu particulièrement machiste. C'est le moins qu'on puisse dire ! Je note même un retour en arrière. Il y a eu une amélioration mais le retour en arrière flagrant. Il y a moins de femmes, en particulier au gouvernement"*,

conclut-elle. *"À l'époque, quand je suis devenue présidente du CDH, certains ont directement insinué qu'il s'agissait d'une promotion canapé. Mon mari a même reçu des courriers anonymes."*

Peu appliquée, méconnue, la loi Milquet n'en est pas moins, selon son instigatrice, absolument nécessaire.

“Le harcèlement de rue doit être combattu”

Le mouvement Vie féminine n'est pas surpris du faible nombre de plaintes déposées. *“Les personnes n'osent pas aller au commissariat”*, constate Noémie, animatrice pour Vie féminine. *“Les victimes ont souvent peur de ne pas être prises au sérieux et de ne pas être reconnues comme victimes par les policiers.”* Le mouvement travaille d'ailleurs avec la police pour sensibiliser les agents au sexisme.

Mais le problème réside surtout dans la minimisation du harcèlement de rue, par les harceleurs mais aussi par les victimes. *“Au cours de sa vie, une femme est régulièrement victime de harcèlement. Mais elle va se dire que ça fait partie de son quotidien, donc elle ne porte pas plainte. C'est quelque chose de récurrent et habituel.”* Et finalement les hommes ont eux aussi inculqué ce comporte-

ment. *“Le harcèlement de rue est malheureusement instauré par le système sexiste. Mais ce n'est pas normal, il faut réveiller les consciences. Et c'est pour cela que nous encourageons à porter plainte”*, continue Noémie.

Pour l'instant, les poursuites liées à ces plaintes ont peu de chances d'aboutir. *“Mais il ne faut pas se décourager.”* Même son de cloche à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : *“C'est un comportement qui doit être puni. Il faut que les victimes portent plainte pour augmenter les chiffres et ainsi augmenter la jurisprudence et encourager d'autres victimes à porter plainte. Le harcèlement de rue n'est pas un phénomène anodin qui doit simplement être accepté, il doit être combattu.”*

Justine Leupe